



CONSEIL COMMUNAL

PROCES - VERBAL de L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES Du 7 mars 2018

sous la présidence de Jean-Louis Philippin

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 6 décembre 2017
3. Assermentation
4. Election d'un scrutateur
5. Election d'un membre de la Commission de recours en matière fiscale
6. Communications du bureau
7. Présentation du Centre de jeunes de Terre Sainte par Monsieur Grandjean
8. Informations de la Municipalité
9. Demande de crédit pour travaux urgents d'assainissement et d'amélioration de la cuisine et des sanitaires à l'auberge communale de la Couronne - préavis N° 01/2018
10. Demande de crédit pour la réfection de la route de la Gare - préavis N° 02/2018
11. Demande de crédit pour l'étude de renaturation du Torry dans le cadre de l'aménagement des rives du lac - préavis N° 03/2018
12. Demande de crédit pour travaux d'aménagement de bureaux et salle de réunion au 2^{ème} étage de la Maison de Commune - préavis N° 04/2018
13. Rapports des Commissions et des délégations intercommunales
14. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : C. BERNARD – E. GAUD DE BUCK – S. MOSES – G. PERRIN – R. SANSONETTI – C. STEVENS – J.-P. STREIT – J. TIDMARSH.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 6 décembre 2018

E. FLEURY demande plus d'explications sur le terme « boucle » à la page 7 du rapport de B. GAUD sur les SITSE: il s'agit une canalisation qui permet de relier deux secteurs ensemble et de passer de l'eau d'un côté à l'autre si nécessaire.

P. MEIER souhaite apporter une précision à la page 4 : le projet du nouveau port prend en compte les besoins de l'ensemble de la population et non une catégorie unique de propriétaires de bateaux comme c'était le cas pour les projets précédents.

Le procès-verbal est approuvé par 32 oui, 0 avis contraire, 2 abstentions

3. Assermentation

Le PRÉSIDENT procède à l'**assermentation de F. DEPERROIS**, Conseiller Communal pour la législature 2016-2021.

4. Election d'un scrutateur

F. DEPERROIS se porte candidat.

F. DEPERROIS est élu par acclamation.

5. Election d'un membre de la Commission de recours en matière fiscale

F. DEPERROIS se porte candidat.

F. DEPERROIS est élu par acclamation.

6. Communications du bureau

Le Président :

- A la demande de plusieurs conseillers, des discussions ont eu lieu avec la Municipalité quant à la durée des séances et la charge du conseil. La décision a été prise de passer à 6 séances par année à partir de 2018 (au lieu de 5 séances jusqu'à maintenant).
- Pour alléger la séance du mois de juin 2018 qui est suivie d'un repas, une nouvelle séance a été planifiée le 16 mai 2018 à 20h.
- Les préavis seront préparés le plus rapidement possible afin de laisser assez de temps aux commissions pour se réunir et émettre leurs rapports.

7. Présentation du Centre de jeunes de Terre Sainte

Présentation des activités proposées par le Centre de jeunes de Terre Sainte (la Baraka) par Monsieur Grandjean et projection d'un film.

M. BERTINAT demande si le centre est accessible en bus ?

Mr. Grandjean : un arrêt de bus se trouve juste à côté du centre. La plupart des enfants viennent à pied ou en trottinette.

S. MEYLAN relève que son fils est un fidèle client du centre, qu'il est bien encadré et très content des activités proposées.

8. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC :

- Les dates des séances de commissions ont été fixées comme suit (les commissions concernées seront informées ultérieurement):
 - 23 avril 2018
 - 4 juin 2018
 - 24 septembre 2018
 - 26 novembre 2018

- Péréquation financière :
 - La péréquation (aussi bien verticale qu'horizontale) telle qu'elle existe est en train d'être revue. Quelques motions viennent d'être déposées au Grand Conseil pour demander au canton de reprendre la totalité de la facture sociale et de libérer les communes de cette obligation.
 - Lecture partielle de la lettre reçue par la Municipalité le 17 janvier 2018 du Service des communes et du logement pour expliquer qu'une erreur importante s'était glissée dans les simulations faites pour la commune et que des mesures ont été prises pour que les fichiers de la péréquation soient mieux contrôlés dans le futur avant d'être envoyés.
 - Cette lettre est affichée pendant la séance et accessible pour lecture à tous les conseillers.

S. MASCALI :

- Le budget 2018 reste valable dans la mesure où les provisions avaient été faites de manière prudente.
- Nouvel emprunt de 3 millions pour une année au taux négatif de 0.20% pour rembourser un emprunt à un taux de 0.75% qui arrivait à échéance en février 2018.
- Le total des emprunts de la commune est identique à 2017 soit chf 12 millions.

S. EMERY :

- Aucune information à communiquer.

G. DERIAZ:

- Aménagement des Rives du Lac:
 - Rappel des 3 étapes du concept global
 - Les communes de Mies et Tannay ont décidé de mettre la 3^{ème} étape en votation consultative en juin 2018 compte tenu de la sensibilité du projet.
 - En février 2018, le concept a été présenté à tous les riverains proches du site. Ces derniers ont été enthousiasmés par le projet.
 - Les 7 et 8 mai 2018 à 20h, une présentation publique est prévue au niveau de la population respectivement à Tannay et Mies. Une maquette sera réalisée pour avoir une meilleure vision du projet.
 - Le 10 juin 2018 : votation fédérale avec, en parallèle, pour Mies et Tannay un vote consultatif sur la 3^{ème} étape de ce concept.
 - Un mois avant le vote, une information détaillée du projet sera envoyée avant les séances publiques et avec le bulletin de vote.
- Engagement d'un Technicien communal (intégré au Secrétariat):
 - Depuis 2011, il y avait dans le budget l'engagement d'un technicien communal. Vu l'importante charge de travail dans ce domaine, la décision a été prise d'engager un nouveau collaborateur.
 - Un appel à candidature a été publié en novembre 2017 (lecture du cahier des charges pour ce poste à 80%). Le choix s'est porté sur Monsieur Sylvain Evrard, architecte vivant à Commugny qui va débiter en avril 2018.
- Projet de Skatepark :
 - Ce projet avait été demandé par les jeunes de la région en 2014 par le biais d'une pétition.
 - L'idée était de l'intégrer dans le projet d'aménagement du Sorbier mais vu les problèmes liés à la péréquation, il a été décidé d'aller de l'avant avec ce projet.

- Le budget maximum fixé est de CHF 500'000.- (subventionné à hauteur de CHF 200'000 par Comita). C'est une démarche en « entreprise totale » c'est-à-dire que c'est la même société qui fait le projet et qui le construit ; ce qui permet de respecter le budget.
 - Le cahier des charges est en train d'être établi.
 - La présentation de l'entreprise lauréate sera effectuée à la séance du mois de Juin 2018.
- Problème de déneigement suite aux remarques / critiques reçues :
 - Il s'agit d'un événement exceptionnel (la dernière date de 1985) qui s'est passé de manière très rapide et massive.
 - La route des Pénys est déneigée de 2 façons : direction Versoix à partir du chemin des Trésans, c'est une entreprise genevoise qui s'occupe du déneigement en utilisant du sel. A partir du chemin des Trésans jusqu'au centre du village, c'est avec le matériel de la commune et sans sel.
 - La commune utilise depuis plusieurs années de la saumure uniquement sur les trottoirs et sur les derniers mètres des chemins privés avant d'arriver sur un chemin communal.
 - L'entreprise Odelet n'a pas pu faire tout le travail de déneigement sur la route de la Gare car l'accès n'était pas possible à cause du chantier sur ce tronçon.
 - A partir du Jeudi à 3 heures du matin jusqu'au vendredi soir, les 3 employés communaux ont fait plus de 12 heures supplémentaires pour déneiger un maximum de trottoirs et de routes.

P. MEIER souligne qu'il a cité Mies comme exemplaire en matière de déneigement comparée au déneigement constaté dans les villes de Morges et Vevey.

C. HILFIKER :

- Deux préavis de plus devaient être présentés à la séance de ce jour :
 - La construction d'un Skatepark (voir point traité par G. DERIAZ)
 - L'éclairage du stade de foot (sera présenté à la séance du mois de Mai 2018)

9. Demande de crédit pour travaux urgents d'assainissement et d'amélioration de la cuisine et des sanitaires à l'auberge communale de la Couronne - préavis N° 01/2018

C. HILFIKER explique les problèmes d'odeurs constatées depuis plusieurs années et l'urgence d'effectuer les travaux importants prévus en profitant de la fermeture du restaurant.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER : quelles sont les conséquences financières vis-à-vis du futur gérant si la date d'ouverture du restaurant devait être repoussée ?

C. HILFIKER : tout sera fait pour respecter la date d'ouverture du restaurant prévue le 3 avril 2018. Il y aura toujours moyen de trouver un arrangement financier avec le futur gérant qui est bien impliqué dans les choix techniques et travaux du restaurant.

S. MASCALI : le futur gérant est tout à fait au courant des travaux. Ce dernier continue à exploiter son ancien restaurant et aucune indemnité ne devrait lui être versé s'il y a un peu de retard par rapport à la date d'ouverture prévue.

Le SYNDIC : l'hôtel reste ouvert pendant les travaux. Le gérant ne paie pas de loyer pendant cette période mais assure l'exploitation de l'hôtel.

M. BERTINAT : dans le budget il est indiqué au premier poste « 20 jours à CHF 1'000.- pour un total de CHF 25'000.- ». S'agit-il d'une erreur ?

C. HILFIKER : les 20 jours concernent l'identification des sources d'odeurs et le solde de CHF 5'000.- concerne les travaux d'assainissements techniques.

E. FLEURY : le coût total des travaux est-il de CHF 205'000.- ou faut-il rajouter les CHF 45'000.- déjà budgétés ?

C. HILFIKER : le coût total est bien de CHF 205'000.-.

E. FLEURY aimerait savoir combien avait couté la 1^{ère} transformation en 2013 de la Couronne ?

Le SYNDIC : le coût total des rénovations avait été communiqué mais l'information peut être ressortie.

S. MEYLAN : cela ne pose-t-il pas de problèmes aux restaurateurs d'enlever la chambre froide ?

C. HILFIKER : la chambre froide sera remplacée par des nouveaux frigos ayant le même volume.

E. FLEURY : la chambre froide est-elle récupérable pour un agriculteur par exemple ?

C. HILFIKER : la chambre froide sera complètement détruite. Le compresseur est peut-être récupérable.

Le Président demande la lecture des rapports des commissions.

F. BUENSOD (Commission des travaux). La Commission recommande d'approuver le préavis N° 01/2018.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER (Commission des finances). La Commission recommande d'approuver le préavis N° 01/2018.

Le PRESIDENT procède au vote :

- D'approuver le préavis No 01/2018 et d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement et d'amélioration de la cuisine et des sanitaires à l'auberge communale de la Couronne
- D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 205'000.-
- Un tel financement étant à prélever sur la trésorerie courante et amorti sur une durée maximale de 15 ans.

L'objet est accepté par 35 oui, 0 avis contraire, 1 abstention.

10. Demande de crédit pour la réfection de la route de la Gare - préavis N° 02/2018

C. HILFIKER explique que la Municipalité a souhaité profiter des synergies suite au remplacement de la conduite d'eau sous pression entrepris par les SITSE pour finaliser le remplacement du tapis par la pose d'un tapis phono-absorbant.

F. BUENSOD : la tranchée ouverte entre le giratoire et la gare concerne-t-elle déjà les travaux de remplacement de la conduite d'eau ?

C. HILFIKER : toutes les tranchées dans ce secteur concernent ce chantier.

C. HILFIKER précise que pour sécuriser le passage piéton, la seule solution, après études, serait d'installer un feu de signalisation à la demande (des tubes de Romande Energie seront installés pendant les travaux sur demande de la Municipalité). La décision sera prise une fois que les travaux d'aménagement de la gare seront finalisés et qu'on constatera que les véhicules roulent toujours trop vite.

B. GAUD: l'éclairage sera-t-il suffisant pour sécuriser le passage piéton ?

C. HILFIKER : un nouveau modèle d'éclairage LED est prévu d'être installé.

Le Président demande la lecture des rapports des commissions.

F. BUENSOD (Commission des travaux). La Commission recommande d'approuver le préavis N° 02/2018 sous réserve de l'étude de la sécurisation du passage piétons de la gare.

J. SHELDON (Commission des finances). La Commission recommande d'approuver le préavis N° 02/2018.

Le PRESIDENT procède au vote :

- D'approuver le préavis No 02/2018 et d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de réfection du revêtement de la route de la Gare.
- D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 230'000.-
- Un tel financement étant à prélever sur la trésorerie courante et amorti sur une durée maximale de 15 ans.

L'objet est accepté par 36 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

11. Demande de crédit pour l'étude de renaturation du Torry dans le cadre de l'aménagement des rives du lac - préavis N° 03/2018

C. HILFIKER explique qu'il s'agit de la 2^{ème} étape du concept soit la mise à ciel ouvert de son embouchure entre la RC1 (route Suisse) et le lac.

P. MEIER : pourquoi ce préavis est-il soumis au conseil au vu du faible montant ?

Le SYNDIC: c'est par transparence qu'il a été décidé de présenter ce préavis au conseil car cette étape s'inscrit dans un projet global dont le coût total est important.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER souhaiterait avoir une diapositive du futur port et soulève un problème éventuel au niveau de l'encombrement des sédiments qui seront ramenés par le Torry. Il est important que cette étude tienne compte des distributions des digues du port.

G. DERIAZ précise qu'il s'agit d'un concept et que les entrées, sorties du port ainsi que les formes des digues sont provisoires.

B. GAUD signale que la ville de Versoix est en train de creuser un déversoir pour les eaux de la route Suisse arrivant dans Port Choiseul. Il serait peut être intéressant d'en discuter avec la commune de Versoix.

Le Président demande la lecture des rapports des commissions.

F. MARCHAL (Commission des finances). La Commission recommande d'approuver le préavis N° 03/2018.

H. JOCHAUD DU PLESSIX (Commission de l'environnement). La Commission recommande d'approuver le préavis N° 03/2018.

F. BUENSOD (Commission des travaux). La Commission recommande d'approuver le préavis N° 03/2018.

Le PRESIDENT procède au vote :

- D'approuver le préavis No 03/2018 et d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études de renaturation du Torry en collaboration avec la commune de Tannay
- D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 27'000.-
- Un tel financement étant à prélever sur la trésorerie courante.

L'objet est accepté par 36 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

12. Demande de crédit pour travaux d'aménagement de bureaux et salle de réunion au 2ème étage de la Maison de Commune - préavis N° 04/2018

C. HILFIKER explique que c'est suite à la libération de l'appartement situé au 2ème étage de la Maison de Commune que la Municipalité a décidé de réaménager cet espace en bureaux pour répondre à un besoin accru de place et l'engagement de deux nouveaux collaborateurs.

E. FLEURY trouve le budget Electricité de CHF 68'700.- très élevé en comparaison du coût d'électricité de CHF 50'000.- qu'il a obtenu pour la construction d'un petit immeuble de 3 appartements à Tannay.

C. HILFIKER : Il s'agit d'une 1ère estimation basée sur un devis. D'autres devis comparatifs seront demandés.

F. BUENSOD (au nom de la commission des travaux) aimerait avoir plus de détail sur le budget Informatique de chf 73'300.- (page 2 du préavis). S'agit-il de prestations ou de matériel ?

C. HILFIKER : ce montant concerne essentiellement du matériel.

F. BUENSOD (au nom de la commission des travaux) demande plus de détail sur le poste 289 « Informatique » de CHF 4'500.- du tableau de la page 4 du préavis.

C. HILFIKER : ce montant concerne du cablage.

La commission des travaux est de l'avis que l'achat de matériel informatique devrait faire l'objet d'un budget séparé.

Le SYNDIC : ces travaux se sont avérés plus importants que prévu surtout sur les rubriques électricité et informatique. Une réflexion de mise à jour de l'informatique doit de toute façon être envisagée et devrait être faite avec des spécialistes en la matière.

S. MASCALI signale que la Municipalité a décidé de demander à une entreprise spécialisée d'effectuer un audit informatique.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER : pourquoi ne pas parler d'une enveloppe maximale plutôt que d'un crédit défini puisque les montants doivent encore être affinés?

Le SYNDIC : la Municipalité doit de toute façon passer par la demande d'un crédit par la voie d'un préavis.

Y. LUGINBÜHL aimerait savoir quelle est la position de la Municipalité sur le point soulevé par la commission des travaux quant à la location éventuelle des bureaux du 1er étage à des tiers.

Le SYNDIC: la Municipalité est toujours dans l'optique de freiner les coûts de la commune et cette possibilité reste envisageable sous forme de location de bureaux plutôt que d'habitations.

V. GUILLEMAT s'étonne du fait que ces locaux soient destinés à des bureaux alors que plusieurs familles sont à la recherche de logements dans la région à des coûts modérés.

Le SYNDIC: cette réflexion a été faite mais le besoin de bureaux supplémentaires était plus important.

B. GAUD : la fondation Braillard doit-elle être contactée avant d'entreprendre des travaux ?

G. DERIAZ: il n'y a que des aménagements intérieurs qui sont prévus. Seule la rampe pour l'accès aux handicapés devrait faire l'objet d'une soumission à la fondation.

Le Président demande la lecture des rapports des commissions.

D. HUG (Commission des finances). La Commission recommande d'approuver le préavis N° 04/2018.

F. BUENSOD (Commission des travaux) donne lecture de son rapport : la Commission recommande d'approuver le préavis N° 04/2018, déduction faite du montant de CHF 23'000.- relatif à l'achat de matériel informatique, lequel devrait faire l'objet d'une demande de crédit séparée.

Le PRESIDENT demande si la Commission des travaux souhaite qu'un amendement soit déposé et voté?

J.-L. RAY souhaite relever que les chiffres donnés étaient contradictoires et manquaient de clarté au niveau du budget informatique.

Vu les explications données par la Municipalité, la Commission des travaux accepte de ne pas demander le vote d'un amendement. La Commission recommande d'approuver le préavis N° 04/2018.

Le PRESIDENT procède au vote :

- D'approuver le préavis No 04/2018 et d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagements de bureaux et salle de réunion au 2ème étage de la Maison de Commune
- D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 325'000.-
- Un tel financement étant à prélever sur la trésorerie courante et amorti sur une durée maximale de 15 ans.

L'objet est accepté par 35 oui, 0 avis contraire, 1 abstention.

13. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

J.-L. PHILIPPIN (Aéroport de Genève)

- Le PSIA (Plan Sectoriel d'Investissement Aéroportuaire) a été mis en consultation publique au greffe municipal de Mies jusqu'au 8 janvier 2018.
- 62 communes (dont Mies) ont signé une lettre qui a été envoyée à l'Office Fédéral de l'aviation civile à Berne pour demander à ce que la Confédération revoie la fiche PSIA et tienne mieux compte des nuisances subies par les communes environnantes.

14. Divers et propositions individuelles

E. FLEURY souhaite connaître la position de la Municipalité sur l'appel d'offres soumis pour les transports scolaires de l'ASCOT et le fait que ce soit la société Car Postal qui ait été sélectionnée.

S. EMERY: une réunion est prévue la semaine prochaine. Le Conseil sera informé à la prochaine séance.

E. FLEURY demande pourquoi les compteurs du SITSE doivent être à nouveau changés ?

J. WILDBERGER explique qu'il s'agit d'un problème de pile qui s'est déchargée plus vite que prévu d'où le remplacement de ces compteurs.

E. FLEURY signale que le cours d'eau le Torry s'appelle en fait le Nant.

C. HILFIKER: une enquête interne au canton est finalement arrivée à la conclusion que ce cours d'eau s'appelle bien le Torry.

E. FLEURY souhaiterait recevoir des décomptes finaux pour tous les préavis votés depuis 2013.

S. MASCALI : cette information sera communiquée prochainement au Conseil.

H. JOCHAUD DU PLESSIX souhaite interpeler la Municipalité sur la décharge prévue sur la commune de Versoix (projection à l'écran d'une photo qui montre que la zone concernée est en bordure de la route de Sauvigny et proche de la gouille à Marion). Personne n'est au courant de ce projet dans le canton de Vaud. Une réunion du contrat corridors Vesancy-Versoix est prévue le lendemain dans laquelle ce point sera soulevé. Une pétition a été lancée par la commune de Versoix et il encourage les conseillers à la signer.

G. DERIAZ, C. HILFIKER et Y. LUGINBÜHL ont assisté à une séance d'information organisée par la mairie de Versoix avec les 3 communes concernées : Satigny, Collex-Bossy et Versoix. Tout se passe au niveau du canton de Genève et peu d'information est fournie par le service des déchets.

Les communes genevoises sont solidaires et sont prêtes à se battre pour trouver d'autres manières de traiter les déchets.

Y. LUGINBÜHL relève qu'un crédit de CHF 780'000.- avait été voté en 2001 par le Grand Conseil pour étudier différents sites ainsi que la manière de traiter les déchets. La situation devient urgente car il faut trouver une solution technique avant 3 ans.

Un moyen de faire entendre serait peut-être de passer par le biais du Conseil régional.

Le SYNDIC pense qu'il faut discuter avec la ville de Versoix et d'explorer la possibilité de passer par le Conseil régional pour manifester notre inquiétude.

La parole n'est plus demandée, la Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté par 36 oui, 0 avis contraire, 0 abstention**. La séance est levée à 22h15.

Le Président

Jean-Louis PHILIPPIN



La Secrétaire

Gnilane SAGNA